

2017

LES REGROUPEMENTS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

COLLOQUE INTERNATIONAL - POITIERS

9 et 10 novembre 2017
Faculté de droit et des sciences sociales
43, place Charles de Gaulle - Amphi Hardoin

programme -



Direction scientifique

Emmanuel AUBIN

Professeur de droit public à l'Université de Poitiers
Vice-président Relations sociales, Affaires juridiques
et éthique de l'Université de Poitiers (IDP EA 2623)

Emmanuel GUISELIN

Professeur de droit public à l'Université de Rennes 2
Lab-LEX (EA 7480)



09h00-09h20 - Discours de bienvenue

M. Yves JEAN, Professeur de géographie, Président de l'Université de Poitiers

M. Jean PEETERS, Professeur d'études anglophones, Président de l'Université de Bretagne-Sud

M. Philippe LAGRANGE, Professeur de droit public, Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences sociales de l'Université de Poitiers

— PREMIÈRE PARTIE —

Matinée du jeudi 9 novembre 2017

DE L'ANCIEN RÉGIME À NOS JOURS : LES REGROUPEMENTS UNIVERSITAIRES DANS TOUS LEURS ÉTATS

Sous la présidence de Mme Françoise MARILLIA, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université Clermont Auvergne, Conseiller scientifique Hcéres, Département de l'évaluation des établissements

09h30 - Le système universitaire poitevin et son rayonnement

M. Éric GOJOSSO, Professeur d'histoire du droit à l'Université de Poitiers, Directeur de l'École doctorale Pierre COUVRAT, Doyen honoraire

09h50 - L'Université ou le regroupement des facultés sous la III^{ème} République

M. Grégoire BIGOT, Professeur d'histoire du droit à l'Université de Nantes

10h10 - Des pôles de recherche et d'enseignement supérieur à la loi ESR du 22 juillet 2013 : évolution des leviers institutionnels des regroupements

M. Éric PÉCHILLON, Professeur de droit public à l'Université de Bretagne-Sud

10h40 - Territoire et COMUE : quelle compatibilité ?

M. Yves JEAN, Président de l'Université de Poitiers, Professeur de géographie à l'Université de Poitiers

11h00 - Une ingénierie institutionnelle en quête de légitimité

M. Emmanuel GUISELIN, Professeur de droit public à l'Université de Rennes 2, Doyen honoraire

11h20 - La répartition des compétences à l'aune du principe de subsidiarité

M. Pierre-Yves MONJAL, Professeur de droit public à l'Université François Rabelais de Tours

11h40 - 12h00 - échanges avec le public

Déjeuner Salle Waline, Hôtel Aubaret – 15, rue Sainte-Opportune – 86 022 Poitiers

— DEUXIÈME PARTIE —

Après-midi du jeudi 9 novembre 2017

LES LEVIERS DE REGROUPEMENT EN ACTION

Sous la présidence de M. Antony TAILLEFAIT, Professeur à l'Université d'Angers et à l'IEP de Paris

1 - La parole aux acteurs des regroupements dans l'enseignement supérieur et la recherche

14h00 – 15h15 - 1^{ère} table-ronde : « Leviers de regroupement et politique de site » et échanges avec le public :

M. Pascal OLIVARD, Président de l'Université Bretagne Loire, Président de la commission Regroupements et politique de site de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), Professeur de physique à l'Université de Bretagne-Occidentale

M. Nicolas CHAILLET, Président de la COMUE Bourgogne-Franche-Comté, Professeur à l'Université de Franche-Comté

Mme Florence FABERON, Maître de conférences HDR en droit public, Vice-présidente Vie universitaire et Culture de l'Université Clermont Auvergne

M. Rostane MEHDI, Directeur de l'IEP d'Aix-en-Provence, Professeur de droit public

15h15 – 16h30 - 2^{ème} table-ronde : « Coordination territoriale dans l'ESR : regards croisés » et échanges avec le public :

Mme Anne-Sophie BARTHEZ, Professeur de droit privé à l'Université Cergy-Pontoise, Conseillère formations auprès de Mme la Ministre de l'ESRI

M. Emmanuel ROUX, Président d'UNIMES, Président de la commission juridique de la CPU, Professeur de droit public

M. Gérard BLANCHARD, Vice-Président Enseignement supérieur et recherche de la Région Nouvelle Aquitaine

16h30 - 16h50 - Pause

2- Les moyens au rendez-vous des COMUE - 16h50 - 18h10

16h50 - L'impact des COMUE sur les personnels : faut-il avoir peur du « *big is beautiful* » ?

M. Emmanuel AUBIN, Professeur de droit public à l'Université de Poitiers, Vice-Président Relations sociales, Affaires juridiques et Éthique de l'Université

17h10 - Les finances et les biens

M. Loïc LEVOYER, Maître de conférences HDR en droit public, 1^{er} Vice-Président Conseil d'administration et gouvernance de l'Université de Poitiers

17h30 - Vers une gouvernance des COMUE par les données

Mme Annabel QUIN, Maître de conférences en droit privé à l'Université de Bretagne-Sud

17h50 - Le contrat de site, porteur de la politique communautaire ?

Mme Vanessa SERRET, Maître de conférences HDR en sciences de gestion à l'Université de Bretagne-Sud

18h10 - 18h30 - Échanges avec le public et pause

Dîner de gala salle Pierre Loti

—TROISIÈME PARTIE—

Matinée du vendredi 10 novembre 2017

LES REGROUPEMENTS UNIVERSITAIRES MIS EN PERSPECTIVE

1- Perspectives comparatives : 9h00 - 10h30

Sous la présidence de M. Jésus Angel FUENTETARA PASTOR, professeur de droit à l'Université de Madrid (UNED)

9h00 - Les regroupements universitaires au Japon

M. David-Antoine MALINAS, Attaché de coopération universitaire, Responsable du pôle universitaire de l'Institut français du Japon

9h30 - Les systèmes d'agrégation à l'œuvre en Italie

Mme Giovanna COLOMBINI, Professeur de droit public à l'Université de Pise, Coordinatrice scientifique nationale du Projet de Recherche d'Intérêt National (PRIN) italien de 2008 sur la gouvernance universitaire et Mme Luisa AZZENA, Professeur associée de droit public à l'Université de Pise

10h00 - L'expérience espagnole

M. Jésus Angel FUENTETARA PASTOR, Professeur de droit à l'Université de Madrid (UNED)

10h30 - 10h45 - Échanges avec le public et pause

2- Les systèmes de regroupement universitaire : à la recherche d'un modèle ?

10h45 – 11h45 - Table ronde

sous la présidence de Mme Patricia POL, Maître de conférences en sciences de gestion à l'Université de Paris-Est Créteil

M. Jean-Pierre FINANCE, Professeur des universités, ancien président de l'Université Henri Poincaré – Nancy 1, ancien Président de la CPU

Mme Nadia MANZONI, *Policy officer*, Commission européenne, Direction générale de l'éducation et de la culture

Mme Patricia POL, Maître de conférences en sciences de gestion à l'université de Paris-Est Créteil

Mme Andrée SURSOCK, *Senior adviser* à l'Association Européenne de l'Université

11h45 - 12h15 - Synthèse des travaux

M. Charles FORTIER, professeur de droit public, Université Bourgogne-Franche-Comté

Déjeuner Salle Waline, Hôtel Aubaret – 15, rue Sainte-Opportune – 86 022 Poitiers

LIEUX DU COLLOQUE

Deux possibilités pour assister au colloque

À Poitiers, en présence des intervenants

Faculté de Droit et Sciences Sociales

Site centre ville - Amphithéâtre Hardoin

43, place Charles de Gaulle 86022 Poitiers

Possibilité de stationner à proximité au parking souterrain Notre Dame Place du marché - 4 voie André Malraux

Sur l'un des trois sites de l'Université Bretagne Loire (UBL), en télé-présence

- Brest : Télé-présence immersive Brest Bouguen 6 Rue du Bouguen 29200 Brest
- Rennes : Télé-amphithéâtre Rennes Beaulieu - 263 avenue du Général Leclerc 35042 Rennes
- Vannes : Télé-présence immersive - UFR Sciences et Sciences de l'Ingénieur – Campus de Tohannic - Rue André Lwoff 56017 Vannes

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1/ Site de Poitiers : l'accès au lieu d'organisation du colloque est subordonné au paiement de droits d'inscription d'un montant de 60 euros (Participation aux frais de restauration)

Renseignements et inscription : Institut du droit public (Poitiers) - 43 place Charles de Gaulle – Bât. E9 - TSA 81100 -86 073 Poitiers Cedex 9

Contact : karine.bouhier@univ-poitiers.fr - emmanuel.aubin@univ-poitiers.fr

Tél. : 05 49 45 47 70

2/ Sites de l'Université Bretagne Loire (UBL) : participation gratuite

Renseignements et inscription : Lab-LEX (Vannes) - Campus de Tohannic BP 573 56017 VANNES Cedex

Contact : Audrey DELAHAYE - Tél. : 02.97.01.26.27

Pour s'inscrire, adresser un courriel, en précisant le site souhaité (Brest, Rennes ou Vannes) à l'adresse suivante : inscriptions.REGESUR@listes.univ-ubs.fr

Les inscriptions pour l'un des trois sites de l'UBL (Brest, Rennes, Vannes) seront prises par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.